



Association Sans But Lucratif
Service actif en matière de toxicomanies

Agréé par la Commission Communautaire Française

16 mars 2020

A l'attention des établissements pénitentiaires

Concerne : mesures COVID-19

Par la présente, je vous informe des mesures de prévention prises par l'institution au vu de la situation exceptionnelle actuelle :

1. L'équipe clinique évite un maximum le contact entre collègues et avec les patients. Dans ce sens, L'Ambulatoire-Forest ne fixera plus aucun rendez-vous dans ses locaux (que ce soit dans le cadre d'une permission de sortie, congé pénitentiaire, pour une personne en libération conditionnelle, surveillance électronique ou autres), ne se rendra plus en prison, et favorisera un travail à domicile de l'équipe ;
2. Les rendez-vous déjà fixés sont annulés, exceptés pour quelques situations d'urgence. Toutefois, aucun risque ne sera pris si la personne présente de quelconques symptômes liés au COVID-19 ou une autre maladie ;
3. Une permanence téléphonique est mise en place les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 9h00 et 17h00. Chaque patient pourra dès lors être entendu par un membre de l'équipe par téléphone, au numéro suivant 02/6418.50.18. S'il veut un contact téléphonique direct avec son référent clinique :
 - si le patient est en détention, il lui sera demandé de rappeler à une heure précise où son référent est disponible dans les locaux
 - si le patient n'est plus en détention et a une possibilité d'être joignable par téléphone, il lui est demandé de rappeler le numéro sur lequel il est joignable et son référent le rappellera selon ses disponibilités
4. Par téléphone, une évaluation tant de la santé physique (au plan infectieux) que psychique sera réalisée, pour évaluer la situation d'urgence, si la personne peut/doit se présenter pour un entretien, ou non.

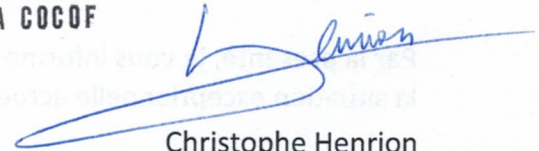
5. Si une rencontre physique doit avoir lieu, nous nous assurerons que chacun puisse respecter les mesures de prophylaxie en vigueur (pas de contact physique, désinfection des mains, distance minimum, etc.).

Nous sommes bien conscients de la difficulté que peut engendrer de telles mesures, toutefois il nous semble essentiel de réduire un maximum les risques de propagation du virus et de respecter les recommandations du Conseil National de Sécurité, et de l'Administration COCOF à laquelle nous sommes liés.

Ces mesures pourront évoluer dans le temps et soyez certains que nous vous les ferons suivre dans les plus brefs délais.

L'AMBULATOIRE-FOREST
CH. D'ALSEMBERG 208
1190 BRUXELLES

SAT AGREE PAR LA COCOF



Christophe Henrion

Coordinateur Général